

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1005

présenté par

Mme Pasquini, Mme Arrighi, M. Thierry, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, M. Taché,
Mme Sebaihi, Mme Sas, Mme Regol, Mme Laernoës, M. Raux, Mme Pochon, M. Peytavie,
M. Lucas, M. Julien-Laferrière, M. Bayou, M. Iordanoff, Mme Garin, M. Fournier,
Mme Chatelain, M. Ben Cheikh et Mme Belluco

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Soutien au développement de la prise de parole en publique au collège (ligne nouvelle) (<i>ligne nouvelle</i>)	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre de généraliser progressivement les cours d'art oratoire à tous les collégiens de 4e et de 3e.

Les travaux récents en économie ont montré que les compétences socio-comportementales engendrent un double impact : elles jouent un rôle central dans la capacité à apprendre, améliorant la réussite scolaire et elles favorisent ensuite la réussite professionnelle. Or, la plupart des études internationales montrent que les élèves français ont des lacunes dans les compétences socio-comportementales (Algan, Huillery, Prost, CAE, 2018). Ils ont moins confiance en leur propres capacités et sont moins habitués à coopérer. L'école n'est certes, pas la seule cause du retard de la France en la matière, mais elle y contribue grandement. Quand on interroge les élèves, plus d'un sur deux déclare consacrer la totalité du temps en classe à prendre des notes au tableau et plus de deux élèves sur trois disent ne jamais travailler en groupe. C'est l'un des taux les plus élevés parmi les pays interrogés.

Aussi nous ne pouvons que saluer l'expérimentation en cours dans 400 établissements pour dispenser un enseignement d'éloquence en classe de 3e, dans le cadre du cours de français, à raison d'une demi-heure hebdomadaire supplémentaire. Ce module est une réussite à plusieurs égards : non seulement les élèves osent plus prendre la parole en public mais ils permettent aux enseignants de tester de nouvelles méthodes pédagogiques et de nouer ainsi un autre lien avec les élèves. Le rapport publié en mars 2021 par l'IGESR conclut ainsi que les « élèves y ont développé une forme

d'« autonomisation », un goût pour le verbe, pour le travail en commun qu'il permet et pour l'exigence qu'il suppose, tout à fait remarquables : percevant la dimension transdisciplinaire de cet enseignement, ils ont manifesté une appétence tout à fait notable pour ces séances d'« éloquence » qui apparaissent donc comme un levier particulièrement puissant pour développer les compétences d'expression des élèves, pour nourrir leur motivation et leur ambition scolaires, pour les inscrire enfin dans un cadre d'échanges réglés qui les prépare au rôle de citoyen qu'ils sont appelés à jouer. »

Nous recommandons donc mettre en place, dans chaque établissement, des événements de parole (lectures oralisées, représentations théâtrales, diction de poèmes, interprétations de discours, joutes oratoires, etc.) qui structurent les apprentissages et de généraliser progressivement l'enseignement de l'éloquence en l'inscrivant dans les programmes de la classe de troisième et de quatrième.

Tandis que le numérique et les réseaux sociaux favorisent les postures tranchées, ces ateliers peuvent permettre de renforcer la culture du dialogue chez les plus jeunes et de consolider l'ethos démocratique dont nous avons tant besoin.

Dès lors, le présent amendement procède :

-D'une part : à la création d'un programme « Soutien au développement de la prise de parole en publique au collège » à hauteur de 2 000 000 d'euros

- d'autre part, à une baisse d'un même montant (AE et CP) de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».